Problématique de terminologie entre les littératures orales algérienne et française

Dr Boudjellal Amina
Maître assistant à l'université de Ouargla

La littérature orale se compose de plusieurs genres qu'André Jolles nomme « formes simples ».[1] Parmi ces formes il y a celles qui sont courtes comme les proverbes ou les devinettes et il y a les récits. Toutefois, si la littérature orale recouvre la même définition dans la plupart des cultures, la classification des récits qui la composent diffère d'une culture à une autre. Chaque peuple possède ses productions orales qui ne peuvent être définies qu'à partir de l'intérieur du système qui les produit, car chaque culture détient ses propres normes et ses propres règles. De ce fait, une tentative de définitions générales qui couvriraient les formes simples des différentes cultures mondiales serait illusoire. Dan Ben-Amos constate en effet que :

> Le problème fondamental inhérent à tout schéma d'analyse visant à opérer une classification à l'intérieur du folklore, est qu'on se trouve devant la nécessité de transposer sur un plan synchronique des systèmes différents de communication de ces traditions : or chacun d'eux comporte sa propre cohérence fondée sur sa propre logique interne, chacun d'eux repose sur une expérience sociohistorique et des catégories cognitives bien distinctes. Entreprise sinon logiquement, du moins méthodologiquement impossible. Il n'empêche que dans leurs travaux les folkloristes n'ont pas tenu compte de cette inadéquation : nous avons employé notre zèle à nous donner une méthodologie scientifique, mais en perdant de vue la réalité culturelle et en consacrant tous nos efforts à formuler des systèmes théoriques d'analyse.[2]

Il conclut que deux systèmes culturels ne sont jamais superposables l'un à l'autre, et : « qu'élaborer un modèle analytique verbal pour toutes les cultures en se fondant sur un système culturel particulier est une contradiction dans les termes et que cela revient à confondre un modèle déductif avec les véritables taxinomies ethniques ».[3]

Dans son ouvrage *Formes simples*, André Jolles cite quelques exemples qui témoignent de la relativité des appellations données à la forme du conte dans quelques pays européens :

L'emploi du mot « *Conte* » pour désigner une forme littéraire est bien étrangement limité. Pour l'allemand par exemple les mots *Sage* (Geste), *Rätsel* (Devinette) et *Sprichwort* (Proverbe) se retrouvent dans plusieurs dialectes germaniques alors que le *Märchen*, le Conte, n'existe qu'en haut-allemand ; même le Néerlandais qui donne généralement aux formes des noms proches de l'allemand, utilise en ce cas un autre terme, le mot *sprookje*. Les Anglais ont le mot *fairy-tale* et, en

---

[1] André Jolles, *Formes simples*, Paris, Seuil, 1972. Traduit de l'allemand par Antoine Marie Buguet.
[2] Dan Ben-Amos, « Catégories analytiques et genres populaires », In : *Poétique* n° 17, 1974, p. 265.
[3] Idem, p. 274.

français, il s'agit d'une variété particulière du récit : le conte, et même plus précisément le conte de fées.[4]

La confrontation des définitions et des catégorisations dans la culture française d'une part et dans la culture chaouie d'autre part, nous aidera à mieux approcher cette problématique de terminologie.

En langue française, la littérature orale se compose de trois formes narratives principales qui sont : le conte, le mythe et la légende. Tandis que la littérature orale chaouie ne connaît qu'une seule forme narrative appelée «قصة » ou « حكاية », traduite par le dictionnaire *As-Sabil. Arabe-Français. Français-Arabe* : « anecdote ; conte ; fable ; histoire, narration ; récit ».[5]

La légende

La légende selon *Le Grand Larousse illustré* est un : « Récit à caractère merveilleux, où les faits historiques sont transformés par l'imagination populaire ou par l'intervention poétique ».[6] La légende est donc en langue française un récit principalement populaire et oral, à caractère merveilleux, d'évènements tenus pour véridiques par le locuteur et son auditoire.

Jean-Claude Renoux la définit comme : « un récit édifiant qui relate la geste de héros identitaire. Certains la caractérisent comme un récit reposant sur des personnages historiques, liés à un lieu précis. Ces deux éléments supposés constitutifs de la légende ne peuvent être généralisés».[7]

Ce récit est relatif soit à un lieu, soit à un personnage ou à un événement ayant réellement existé. Quelques faits historiques d'un groupe social sont transformés par l'imagination populaire ou par l'invention poétique pour constituer des réponses à des évènements relationnels, sociaux, historiques, géographiques, en tentant de les expliquer.

La légende peut-être le reflet de la vie des héros ou un témoignage des personnages historiques. La plupart du temps, elle permet de remonter aux sources des aventures d'un peuple, pour suivre les exploits des ancêtres qu'elle exalte, où elle raconte les luttes ethniques des ancêtres et où elle retrace tous les mouvements migratoires du groupe. Souvent elle explique le dévouement d'un homme à son peuple. La légende désigne un contenu très hétérogène, pour reprendre Elolongué Epanya Yondo, « la légende représente un vaste plan de l'histoire ethnique […] ».[8] Elle diffère du récit historique par sa présentation, son style et ses objectifs. Elle peut être aussi créée de toute pièce par un esprit mystique ou poétique en communion avec les masses populaires. Mais le plus souvent, elle est l'éclosion même de l'imagination inconsciente de ces masses.

La localisation caractérise la légende. Les précisions sont extrêmement liées au récit et spécifiques à chaque peuple. Ainsi, elle est liée à un élément précis, tel le temps, le lieu, l'objet ou le personnage historique, etc. Elle se focalise moins sur le récit lui-même que sur l'intégration de cet élément dans l'histoire de la communauté à laquelle elle appartient. Son objet d'évocation essentiel est le miracle, d'où découle principalement son caractère merveilleux.

---

[4] André Jolles, *Formes simples*, op. cit., p. 173.
[5] Daniel Reig, *As-Sabil. Arabe-Français. Français-Arabe*, Paris, Librairie Larousse, 1983.
[6] *Le Grand Larousse illustré*, op. cit.
[7] Jean-Claude Renoux, *Paroles de conteurs*, Aix en Provence, Edisud, 1999, p. 79.
[8] Elolongué Epanya Yondo, *La place de littérature orale en Afrique*, op., cit., p. 42.

Dans la littérature orale chaouie (et arabe), ce genre de récit existe, mais pas sous la même dénomination. D'après le dictionnaire *As-Sabil*, le mot « légende » peut être traduit par : « خرافة »[9] qui signifie « récit imaginaire », ou « conte proprement dits »[10], selon la traduction de Abdelhamid Bourayou. En recherchant la traduction inverse, nous constatons que le mot « خرافة » ne se traduit pas seulement par « légende » mais aussi par : « conte de fées ; mythe ; superstition ; fables ».[11] Or « les contes proprement dits » diffèrent fondamentalement de la légende en langue française.

La légende serait une autre forme du conte dans la culture algérienne. En tentant une classification des contes populaires algériens, Abdelhamid Bourayou appelle cette forme de récit oral, qui relate des évènements historiques déformés, à caractère merveilleux, soit « قصص البطولة البدوية »[12], que nous pouvons traduire par : « contes héroïques bédouins »[13], (ce sont des histoires tissées principalement autour des populations bédouines qui se sont installées au Maghreb après l'avènement de l'Islam comme les Hilaliens) ; soit « مغازي » ou «غزوات », qu'il traduit par « contes religieux ». Ces contes religieux se divisent en deux sous-classes. La première regroupe : « les récits de guerre où les principaux personnages sont des personnalités célèbres de l'Islam » et la seconde regroupe : « des récits ayant trait au prophète (sa naissance, ses miracles et sa mort) et aux Saints hommes de l'Islam ».[14]

Le mythe

Le mythe est une autre forme de la littérature orale française qui se définit comme un : « Récit populaire ou littéraire mettant en scène des êtres surhumains et des actions remarquables ».[15] C'est un récit porté à la fois par la tradition orale et par la littérature écrite. Ainsi : « On distingue les mythes qui racontent la naissance des dieux (*théologie*), ceux qui relatent la naissance du monde (*cosmogonie*), ceux qui expliquent le sort de l'homme après la mort (*eschatologie*) et les autres ».[16] Il est également définit comme un : « Récit d'origine populaire, transmis par la tradition et exprimant d'une manière allégorique, ou sous les traits d'un personnage historique déformé par l'imagination collective, un grand phénomène naturel ».[17] Pour Jean-Claude Renoux :

> Le mythe est une explication du monde. C'est l'âme d'un peuple ou d'une civilisation. Il comble un vide psychologique, une lacune identitaire. Il peut être le prélude d'une religion (Adam et Eve). …. Il est la sagesse du rêve. C'est un rêve collectif et éveillé.[18]

---

[9] Daniel Reig, *As-Sabil. Arabe - Français. Français - Arabe*, op. cit.
[10] Traduction de Abdelhamid Bourayou dans *Les contes populaires algériens d'expression arabe*, Alger, Office des publications universitaires, 1993, p. 51.
[11] Daniel Reig, *As-Sabil. Arabe-Français. Français-Arabe*, op. cit.
[12] عبد الحميد بورايو, *الأدب الشعبي الجزائري*, سبق ذكره, ص. 120.
[13] Abdelhamid Bourayou, *La littérature populaire algérienne*, op. cit., p. 120.
[14] Abdelhamid Bourayou, *Les contes populaires algériens d'expression arabe*, Alger, Office des publications universitaires, 1993, p. 52.
[15] *Le Grand Larousse illustré*, op. cit.
[16] Idem.
[17] *Pluridictionnaire Larousse*, paris, Larousse, 1977.
[18] Jean-Claude Renoux, *Paroles de conteurs*, op. cit., p. 80.

Le mythe explique l'univers et le sens de la vie. Son but, selon le *Dictionnaire des religions*, est de vouloir nous révéler sous forme de : « récits fictifs de formes très diverses une explication du monde, de son origine, de celle de l'homme et aussi de ce qui l'entoure dans la nature et sert à sa substance ».[19] Dans les sociétés primitives, le mythe servait d'explication du monde. Il racontait une histoire sacrée, et traitait toujours les questions qui se posaient dans les sociétés qui le véhiculaient.

Le mythe produit une explication concrète de certains aspects fondamentaux du monde. D'une part, sa création, où il est généralement question de l'organisation de l'univers par des êtres d'essences divines dont les pouvoirs sont extraordinaires. D'autre part, les phénomènes naturels, le statut de l'être humain, ses rapports avec le divin et la nature ou avec les autres humains, d'un autre sexe, d'un autre groupe, etc. Le mythe a un lien direct avec la structure religieuse et sociale du peuple, il est généralement lié à un rituel. Il a ainsi, soit un contenu cosmogonique, soit un contenu religieux, soit un contenu eschatologique, soit il renferme plusieurs de ces contenus à la fois. Enfin, le temps du mythe est un temps lointain, un temps « hors de l'histoire », sans précision contrairement à la légende.

En langue arabe, le mot « mythe » se traduit par « أسطورة », dont l'étymologie est la suivante :

> والأسطورة في اللغة العربية من سطر وهو بمعنى تقسيم وتصفيف الأشياء، فالأسطورة تعني الكلام المســطور المصفوف، ولا يشترط فيها أن تكون مدونة أو مكتوبة، ولكن بالضرورة هي الكلام المنظوم سطر وراء سطر، فتظهر مصفوفة كقصائد الشعر ما يسهل حفظها وتداولها ويحافظ على بنيانها وكلماتها، [...].[20]

> «El oustoura » (le mythe) a pour racine en langue arabe le verbe « sattara »[21] qui signifie la classification et le rangement des choses. « El oustoura » signifie donc le propos ordonné et arrangé. Elle n'est pas forcément écrite, mais c'est obligatoirement un propos ordonné, ligne par ligne, de telle sorte qu'elle apparaît organisée comme des poèmes ce qui facilite sa mémorisation et sa transmission et sauvegarde sa construction et ses mots, […].[22]

Le dictionnaire *El Mouhit* la définit ainsi :

> الخرافة أو الحديث الملفق لا أصل له [...] حكاية يسودها الخيال و قد تبرز فيها قوى الطبيعة على شكل آلهة أو كائنات خارقة للعادة و يشيع استعمالها في التراث الشعبي لمختلف الأمم.[23]

> Un récit imaginaire ou un discours sans fondement […] Une histoire marquée par l'imaginaire dans laquelle interviennent des forces de la nature sous forme de dieux ou

[19] Paul Poupard, Jacques Vidal, *Dictionnaire des religions*, Paris, PUF, 1984.
[20] الأسطورة توثيق حضاري, ص. 15. من موقع : http://www.tajdeed.org/Homepage.aspx?Cnode=6V3Y3O
[21] Du nom « satre », c'est-à-dire « ligne ».
[22] *Le mythe* [en ligne]. [Consulté le 12/05/08]. Disponible sur : http://www.tajdeed.org/Homepage.aspx?Cnode=6V3Y3O
[23] *المحيط. معجم الغة العربية*, سبق ذكره.

de créatures surnaturelles. Elles sont fréquentes dans le folklore de différentes nations.[24]

Constatons que le mythe en langue arabe recouvre deux significations. Un premier sens désigne le récit fictif. *Le dictionnaire arabe essentiel* définit l'adjectif « أسطوري » c'est-à-dire « mythique » comme :

غير واقعي أو غير حقيقي " تحتوي ألف ليلة و ليلة على حكايات أسطورية".[25]

Inexistant ou irréel : « Les Mille et une nuit renferment des histoires mythiques ».[26]

Quant au deuxième sens, il correspond à la signification que le mythe recouvre en langue française et que Amhamed Azoui, spécialiste de la littérature orale chaouie, reprend :

إن العلاقة بين الإنسان و الأسطورة قديمة قدم الإنسان, فهي ليست وليدة العصر أوجدتها ظـروف الإنسـان المعاصر, بل كان ظهورها مصاحبا بظهور التفكير عند الإنسان, حينما حاول أن يجـد تفسـيرات للظـواهر المحيطة به [...].[27]

La relation entre l'homme et le mythe remonte à des temps reculés. Le mythe n'est pas n'est une production récente inventée par les conditions de l'homme moderne, mais son apparition est liée à l'apparition de la réflexion chez l'homme, lorsqu'il a essayé de trouver des explications aux phénomènes qui l'entourent […].[28]

D'après cette double signification, nous pouvons conclure que le mythe, considéré dans un premier temps comme récit faisant intervenir des divinités, renvoie à des récits très anciens qui ont survécu grâce à l'écrit, comme les mythes grecs ou babyloniens (le mythe d'*Etana et l'aigle* qui a été retrouvé sur des tablettes).[29] Ce genre de récit se retrouve par conséquent uniquement dans la littérature écrite, et est totalement absent des contes populaires chaouis, comme le constate Amhamed Azoui :

غير أنه لا يمكن الجزم بأن النصوص الشعبية نصوص أسطورية بالمفهوم الاصطلاحي, على الأقـل التـي اطلعت عليها أو التي هي في متناول يدي [...].[30]

[24] *El Mouhit. Dictionnaire de la langue arabe*, op. cit.

[25] *المعجم العربي الأساسي*, لاروس, 1989.

[26] *Le dictionnaire arabe essentiel*, [inconnu], Larousse, 1989.

[27] أمحمد عزوي, القصة الشعبية الجزائرية في منطقة الأوراس, ,سبق ذكره, ص. 293.

[28] Amhamed Azoui, *Le conte populaire algérien dans la région des Aurès*, op. cit., p. 293.

[29] *Le mythe.* Disponible sur : www.sorat.com, op. cit.

[30] أمحمد عزوي, القصة الشعبية الجزائرية في منطقة الأوراس,سبق ذكره, ص.298.

> On ne peut pas affirmer que les textes populaires sont des textes mythiques au sens propre, du moins ceux qui sont à portée de main […].[31]

En effet, nous avons également constaté, d'après notre connaissance des contes populaires chaouis de la région de Khenchela[32], l'absence totale de ce genre de récit. Dans un deuxième temps, le mot « mythe » peut caractériser, en arabe littéraire – et non en arabe dialectal ou en chaouie – la fiction des récits populaires, en l'occurrence les contes.

Enfin, le double sens que le mot « mythe » recouvre en langue arabe, éclaire les différentes traductions que peut avoir le mot « أسطورة ». Selon le dictionnaire *As-Sabil*, il a pour équivalents : « conte de fées ; fable ; légende ; mythe ; saga ».[33] Nous pouvons conclure que le mythe, qui est un genre de la littérature écrite mondiale, ne constitue pas une forme indépendante dans la littérature orale chaouie en particulier et algérienne en général. Camille Lacoste-Dujardin explique cette absence du mythe par son rapport avec le caractère religieux de la société :

> Cela ne saurait d'ailleurs beaucoup étonner : la Kabylie est depuis fort longtemps islamisée, et l'on voit mal comment des mythes tels que l'entendent habituellement les ethnologues pourraient exister en tant que tels, au sein d'une société qui se réclame d'une religion révélée, monothéiste et universaliste, établie depuis quelque dix siècles.[34]

En effet, les algériens sont de confession musulmane, ils croient en un Dieu unique et ils retrouvent dans le Coran et la Sunna les explications relatives à la création du monde et de l'homme, et que les anciennes sociétés païennes cherchaient. Ainsi, ils les ont peut-être ignoré au début, parce qu'ils constituaient pour eux en tant que musulmans un blasphème et une mécréance, et au fil du temps ils ont totalement disparu de leur patrimoine.

Le conte

Le conte comme récit

Le conte appartient à la fois à littérature orale et écrite. Il se divise en trois types. D'abord le conte oral ou traditionnel, qui est une création populaire, collective et le plus souvent anonyme. Ensuite le conte écrit signé d'un auteur, qui est une invention individuelle ne dépendant que du génie de son inventeur. Enfin le conte écrit qui dérive directement du conte populaire. Il peut alors s'agir de transcriptions fidèles ou d'adaptations littéraires. Ces deux derniers types de contes peuvent, contrairement au conte oral, être rattachés à un auteur ou à une époque.

Le conte oral quant à lui, est une tradition orale séculaire. Il est aussi le genre de littérature orale le plus connu, le plus familier et le plus vivant. Surgie de la mémoire collective du fond des temps, cette pratique sociale est une narration orale qui se fait souvent en public, qui a fleuri dans les milieux traditionnels et véhicule une culture populaire venue de la tradition orale. Le conte populaire défini par sa transmission orale, fait partie du folklore verbal, il semble n'appartenir à

[31] Amhamed Azoui, *Le conte populaire algérien dans la région des Aurès*, op. cit., p. 298.

[32] Les anciennes collectes de Gustave Mercier qui datent de 1896, celle de Mohamed Salah Ounissi qui date de 2003, et celle que nous avons faite en 2006.

[33] Daniel Reig, *As-Sabil. Arabe - Français. Français – Arabe*, op. cit.

[34] Camille Lacoste-Dujardin, *Le conte kabyle*, op. cit., p. 22.

personne. On a longtemps dit qu'il était fait par et pour le peuple : c'est en quelque sorte une propriété collective du groupe que chacun pourrait s'approprier afin qu'elle continue de se transmettre de génération en génération.

Ses définitions

Le conte populaire se définit dans chaque culture selon différents critères. Dans la culture française, il se définit selon son oralité d'abord, ensuite selon le fait qu'il s'agisse d'un récit de fiction et enfin selon la fixité relative de sa forme. C'est est un récit qui relate des événements imaginaires, hors du temps ou dans des temps lointains. Michèle Simonsen le définit comme un récit en prose d'évènements fictifs et donnés pour tels. « Sa fictivité avouée »[35] est le trait qui le distingue des autres formes de récit. C'est un court récit d'aventures imaginaires qui se passent en dehors du monde réel, mettant en scène des actions, des épreuves, des péripéties vécues par un personnage, ou parfois un groupe de personnages imaginaires sans prétention au réalisme. Tout est mis en place pour donner l'impression que l'histoire se situe en dehors du monde actuel. Le temps et l'espace en sont les facteurs principaux. D'abord l'histoire se situe dans un autre temps, un passé sans date, indéterminé, contrairement aux fictions romanesques. « Il était une fois... », « En ce temps là… », « Il y avait… », « Il y a longtemps… » etc. sont des formules d'introduction au conte qui suggèrent dès le départ la distance qui sépare l'univers du conte de notre monde, la fiction du réel. L'histoire se situe ensuite dans un autre lieu, un univers indéterminé, sans localisation précise. Avec le conte, on entre dans une autre dimension où les choses ne sont plus les mêmes, où la logique n'est plus la nôtre mais la sienne, il a sa propre vérité. Cette distance par rapport au réel, c'est le merveilleux, le plus caractéristique des éléments du conte, qui l'installe d'emblée.

Dans la culture chaouie, ce sont ces mêmes critères qui définissent le conte populaire, mais avec quelques différences. Le conte chaoui se définit par son oralité et par la fixité relative de sa forme. Mais ce qui le distingue du conte populaire français, c'est sa fictivité avouée. En effet, nous avons précédemment constaté que la forme de la légende, qui relate des évènements imaginaires tissés autour de personnages historiques, ne constitue pas une forme à part dans la littérature orale chaouie, mais elle est classée comme conte, par le peuple et par les spécialistes. De ce fait, tous les contes populaires chaouis sont des récits fictifs, mais leurs personnages ne sont pas toujours imaginaires. De plus le temps et l'espace ne sont pas toujours inconnus, c'est ce qui les différencie de la forme du conte populaire français. En conclusion, nous pouvons dire que le sens que prend le mot conte en chaouie couvre la signification du conte et de la légende en français, sous la dénomination : « قصة » (kissa) ou « حكاية » (hikaya), qu'il s'agisse de récits imaginaires ou supposés vrais, d'où les traductions qui l'assimilent aux contes de fées, aux légendes, aux fables et aux sagas.[36]

D'ailleurs, même dans les littératures orales où il est habituel de distinguer les mythes des légendes et des contes, ce classement peut se révéler arbitraire. On constate bien souvent des phénomènes de « glissement » d'un genre à l'autre parce que l'ensemble de la littérature orale forme finalement un système dont toutes les parties s'articulent entre elles. Le conte populaire est

[35] Michèle Simonsen, *Le conte populaire*, Paris, PUF, 1984, p. 43.
[36] Daniel Reig, *As-Sabil. Arabe-Français. Français-Arabe*, op. cit.

selon Elolongué : « la mamelle nourricière qui alimente la plupart des genres littéraires […]. Il est l'arbre qui produit le proverbe, et tel un fruit mûr, tombe, et survit de sa propre vie, tout en cristallisant la pensée du conte ».[37]

Ses classifications

Le conte populaire est aussi multiple que divers. Il existe différents types de contes qui répondent aux besoins des communautés humaines de tous les temps. Une classification détaillée a été établie en 1910 par le folkloriste finlandais Antii Aarne, puis complétée par l'Américain Stith Thompson. La classification internationale Aarne-Thompson[38] comprend aujourd'hui 2340 types de contes. Elle dénombre quatre groupes de contes :

- Contes d'animaux
- Contes proprement dits (contes merveilleux et religieux)
- Contes nouvelles
- Contes facétieux
- Contes à formule (randonnées et contes en chaîne)

Cette classification, bien qu'elle soit qualifiée d'« internationale », ne l'est pas en réalité. D'abord parce que les chercheurs n'ont pris en compte que les collectes européennes, tandis que d'autres contes, comme les contes maghrébins, n'ont pas été pris en considération. La rareté des collectes en était peut-être la cause. Ensuite la problématique de la catégorisation et de la définition des formes narratives de la littérature orale des différentes cultures, et spécialement du conte, rend impossible ce genre de classification. Dan Ben-Amos constate par exemple que l'approche thématique des contes :

> […] nous fournit des critères précis pour la classification des traditions et partant, pour l'étude comparée des textes appartenant à des cultures différentes. Mais en même temps, ce postulat s'accompagne de certaines idées évolutionnistes et diffusionnistes à propos des genres folkloriques, qui ne résistent pas à l'examen des faits historiques et culturels.[39]

En France quelques spécialistes se sont penchés sur ce problème de classification. Paul Delarue et Marie-Louise Ténèze[40] ont réalisé une classification du conte français en se basant sur le catalogue d'Aarne et Thompson.

Quant au conte populaire algérien, il n'a pas encore bénéficié d'études qui couvriraient un large corpus et qui permettraient de rendre compte de sa diversité. Quelques chercheurs algériens isolés s'y sont intéressés et ont tenté des classifications variées (selon des critères différents). Ces classifications restent cependant spécifiques à quelques régions algériennes ou à une production particulière et ne peuvent, par conséquent, être généralisées.

[37] Elolongué Epanya Yondo, *La place de la littérature orale en Afrique*, op. cit., p. 23
[38] Antii Aarne, The types of the folktale : a classification and bibligraphy, op. cit.
[39] Dan Ben-Amos, « Catégorie analytiques et genres populaires », In : Poétique n°7, op. cit. p. 267.
[40] Paul Delarue, Marie-Louise Tenèze, Le Conte populaire français, op. cit.

La première à avoir tenté une classification est Roseline Leila Korich qui a étudié le conte populaire algérien d'origine arabe[41]. Elle le classe en trois catégories :

1- Le conte héroïque « قصة البطولة »

- Conte héroïque religieux « قصة البطولة الدينية »
- Conte héroïque moralisateur « قصة البطولة الوعظية »
- Conte héroïque bédouin « قصة البطولة البدوية »
- Conte héroïque moderne « قصة البطولة الحديثة »

2- Les contes proprement dits « الخرافة الشعبية »

- Contes religieux « الخرافة الشعبية الدينية »
- Contes autour de personnages historiques non religieux « الخرافة حول شخصيات غير دينية عاشت حقيقة »
- Contes des djins « الخرافة خول الجن »
- Contes imaginaires locaux « الخرافة المحلية »

3- Les contes courts « القصة القصيرة »

Ensuite le spécialiste de la littérature orale algérienne Abdelhamid Bourayou a établi plusieurs classifications. La première, faite à partir d'un corpus collecté dans la région de Biskra[42], date de 1986. Elle a été suivie de plusieurs autres[43] qui ont été reprises et améliorées en 2006[44] :

1- Les contes héroïques « قصص البطولة »

- Les contes religieux « المغازي »
- Les contes héroïques bédouins « قصص البطولة البدوية »
- Les contes des saints hommes « قصص الأولياء »

2- Le conte proprement dit « الحكاية الخرافية »

- Le conte merveilleux « الحكاية الخرافية الخالصة »
- Le conte d'ogres stupides « حكاية الأغوال الغبية »

3- Le conte populaire « الحكاية الشعبية » :

- Le conte de la réalité sociale « حكاية الواقع الاجتماعي »
- Le conte d'animaux « حكاية الحيوان »
- L'anecdote « النادرة »

---

[41] روزلين ليلى قريش, القصة الشعبية ذات الأصل العربي, الجزائر, ديوان المطبوعات الجامعية,2007, أول اصدار سنة 1980.
Roseline Leila Kourich, Le conte populaire d'origine arabe, Alger, OPU, 2007, (1ère éd.1980).

[42] عبد الحميد بورايو, القصص الشعبي في منطقة بسكرة, م.و.ط, الجزائر, 1986.
Abdelhamid Bourayou, Les contes populaires dans la région de Biskra, Alger, S.N.I, 1986.

[43] عبد الحميد بورايو, الحكايات الخرافية للمغرب العربي, دراسة تحليلية في "معنى المعنى" لمجموعة من الحكايات, دار الطليعة, بيروت, 1992.
Abdelhamid Bourayou, Les contes merveilleux du Maghreb. Étude analytique d'un corpus, Beyrouth, Dar Attaliaa, 1992.
Abdelhamid Bourayou, Les contes populaires algériens d'expression arabe, op. cit.
البطل الملحمي و البطلة الضحية في الأدب الشفوي الجزائري, بيروت, ديوان المطبوعات, 1998.
Abdelhamid Bourayou, Le héros épique et l'héroïne victime dans la littérature orale algérienne, Beyrouth, Office des publications, 1998.

[44] عبد الحميد بورايو, الأدب الشعبي الجزائري,سبق ذكره.
Abdelhamid Bourayou, La littérature populaire algérienne, op. cit.

Une autre universitaire Baya Kahih[45] s'est intéressée à un corpus collecté dans la région d'El Bourdj. Elle a proposé dans son mémoire de magister la classification suivante :

1- Le conte populaire à traits historiques « الحكاية الشعبية ذات الملامح التارخية»
2- Le conte sur la réalité sociale et morale « حكاية الواقع الاجتماعي و الاخلاقي »
3- Le conte merveilleux « حكاية العجائب (الخرافة) »
4- Le conte héroïque « حكاية البطولة »
5- Le conte d'animaux « حكاية الحيوانات »
6- Le conte d'amusement « حكاية التسلية (المرحة) »
7- Les contes à caractère politique « حكايات ذات طابع سياسي »

Enfin Amhamed Azoui[46] s'est penché sur l'étude du conte populaire dans la région des Aurès et a mis en place la classification suivante :

1- Les contes de sultans « القصص السلطاني »
2- Les contes religieux « القصص الديني »
3- Les contes héroïques « القصص البطولي »
4- Les contes d'animaux « القصص الحيواني »
5- Les contes de djins et d'ogres « قصص الجن و الغيلان »

Malgré ces différentes classifications, européennes et algériennes, on peut rencontrer des contes appartenant à plusieurs de ces catégories à la fois. La frontière entre les différentes catégories n'est pas toujours nette.

Ainsi, la diversité des classifications au niveau mondial d'une part et au niveau national algérien d'autre part, nous empêche, dans le cadre de l'analyse comparative avec les contes de Perrault, de classer les contes chaouis de notre corpus.

[45] أمحمد عزوي, القصة الشعبية الجزائرية في منطقة الأوراس, سبق ذكره.
Amhamed Azoui, Le conte populaire algérien dans la région des Aurès, op. cit.
[46] Idem.

Bibliographie

Abdelhamid Bourayou, Les contes populaires algériens d'expression arabe, Alger, Office des publications universitaires, 1993.

Abdelhamid Bourayou, Les contes merveilleux du Maghreb. Étude analytique d'un corpus, Beyrouth, Dar Attaliaa, 1992.

André Jolles, Formes simples, Paris, Seuil, 1972. Traduit de l'allemand par Antoine Marie Buguet.

Antii Aarne, The types of the folktale : a classification and bibligraphy, translated and enlarged by Stith Thompson, second version, Helsinki, Suomalainen, 1928.

Camille Lacoste-Dujardin, Le conte kabyle, Paris, La Découverte, 2003 (3ème éd., 1ère éd. 1970)

Dan Ben-Amos, « Catégories analytiques et genres populaires », In : Poétique n° 17, 1974.

Daniel Reig, As-Sabil. Arabe-Français. Français-Arabe, Paris, Librairie Larousse, 1983.

Elolongué Epanya Yondo, La place de la littérature orale en Afrique, Paris, La pensée universelle, 1976.

Jean-Claude Renoux, Paroles de conteurs, Aix en Provence, Edisud, 1999

Michèle Simonsen, Le conte populaire, Paris, PUF, 1984

Paul Poupard, Jacques Vidal, Dictionnaire des religions, Paris, PUF, 1984.

Paul Delarue, Marie-Louise Tenèze, Le Conte populaire français

Pluridictionnaire Larousse, paris, Larousse, 1977.

أمحمد عزوي, القصة الشعبية الجزائرية في منطقة الأوراس, القاهرة, شركة الأمل للطباعة و النشر, 2006.

روزلين ليلى قريش, القصة الشعبية ذات الأصل العربي, الجزائر, ديوان المطبوعات الجامعية,2007, أول اصدار سنة 1980.

عبد الحميد بورايو, القصص الشعبي في منطقة بسكرة, م.و.ط, الجزائر, 1986.

عبد الحميد بورايو, الحكايات الخرافية للمغرب العربي, دراسة تحليلية في "معنى المعنى" لمجموعة من الحكايات, دار الطليعة, بيروت, 1992.

عبد الحميد بورايو, البطل الملحمي و البطلة الضحية في الأدب الشفوي الجزائري, بيروت, ديوان المطبوعات, 1998

عبد الحميد بورايو, الأدب الشعبي الجزائري, الجزائر, دار القصبة للنشر, 2006.

المحيط. معجم الغة العربية, بيروت, المحيط, 1993.

المعجم العربي الأساسي, لاروس, 1989.

موقع الأسطورة توثيق حضاري, http://www.tajdeed.org/Homepage.aspx?Cnode=6V3Y3O :